



XXXV^{ème} FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE AMATEUR DE NARBONNE

Octobre 2016

Chers Amis,

Cette année encore !!

Avec le soutien indéfectible de la municipalité, nous mettons sur les rails le XXXVème Festival National de Théâtre Amateur de NARBONNE, qui se déroulera du :

VENDREDI 23 JUIN au DIMANCHE 02 JUILLET 2017

La soirée d'ouverture est assurée traditionnellement par le Théâtre des Quatre Saisons, mais

Le Festival touche un public présent qui devient de plus en plus nombreux, connaisseur et exigeant.

Les spectacles sont en plein air, dans un cadre prestigieux ; pour autant les comédiens doivent être entendus de tous.

Afin que nous puissions aller vous voir ou envoyer un élu fédéral, spécifiez bien des dates de vos représentations avant la réunion de la commission de sélection, le 05 mars 2017.

Si vous avez des représentations en novembre ou décembre 2016 et que vous n'avez pas encore postulé, envoyez-nous une invitation.

Prenez bien connaissance du règlement. Hélas, le Festival se déroule sur une période scolaire (nous n'avons pas pu changer les dates) mais ouvrez le plus possible vos choix de dates. Si vous postulez tous sur les week-end, vous perdez des chances d'être choisis.

Si vous n'êtes pas retenus, nous ferons fonctionner le réseau fédéral pour vous permettre d'aller dans d'autres manifestations.

A bientôt, toutes mes amitiés et que vive le XXXVème Festival !

La Présidente



**XXXVème FESTIVAL NATIONAL
DE THEATRE AMATEUR DE NARBONNE
Du vendredi 23 JUIN au dimanche 02 JUILLET 2017**

**Manifestation officielle de la F. N. C. T. A.
Organisée par le Théâtre des Quatre Saisons / M. J. C.
Et le Service Culturel de la Ville de NARBONNE**

REGLEMENT DU FESTIVAL 2017

OBJET DU FESTIVAL

ARTICLE - 1

Le Festival de Narbonne s'adresse à toutes les formations amateurs membres de la F. N. C. T. A., qui s'expriment à l'aide du théâtre, quelle que soit la nature des représentations : comédie, drame, lyrique et pratiquent volontairement le théâtre de façon permanente et à titre de loisirs.

ARTICLE - 2

Le Festival a pour objet de contribuer au développement et à la diffusion du théâtre amateur. La qualité des représentations est la condition primordiale à la sélection des formations.

ARTICLE - 3

Les troupes amateurs qui souhaitent participer au Festival doivent transmettre un dossier de candidature auprès du Secrétariat du Festival **8 rue d'Alger 11100 NARBONNE** – Tél. :

04.68.65.32.53 –

Mail : anicam1953@gmail.com avant le **15 janvier 2017**, délai de rigueur.

DE PREFERENCE PAR VOIE POSTALE

ARTICLE – 4

Le dossier de candidature doit nécessairement comporter :

- **Une plaquette (renseignements : la Troupe – la Pièce – l'Auteur)**
- **Le texte complet de l'œuvre jouée (sauf si vous avez déjà postulé avec ce spectacle)**
- **5 photographies différentes et de bonne qualité, 1 programme**
- **Les Fiches I, II et III clairement remplies**
- **Tous les documents (articles de presse, vidéo ...) que vous jugerez utile de nous transmettre pour mieux faire connaître votre spectacle**
- Le dossier sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE – 5

Préférence sera donnée aux spectacles déjà rodés et ayant participé à des rencontres départementales, régionales ou nationales.

ARTICLE – 6

La sélection finale sera établie par le Comité du Festival d'après une liste proposée par la F. N. C. T. A.

ARTICLE – 7

Les résultats de la sélection seront rendus publics, à partir **du 5 mars 2017**. Ils seront notifiés par simple lettre et dans les meilleurs délais aux candidats retenus.

ARTICLE – 8

L'ordre des représentations est fixé par le Comité du Festival, étant entendu que chaque troupe proposera au minimum 3 dates possibles. Le week-end sera réservé en priorité aux troupes les plus éloignées.

ARTICLE – 9

Dès réception de la notification, chaque troupe doit impérativement retourner au secrétariat une lettre d'engagement définitif. Le défaut de réponse, dans un délai de 15 jours après la date d'envoi de la notification, est assimilé à un refus définitif de participer au Festival.

ARTICLE – 10

Les troupes sélectionnées s'engagent à présenter le spectacle tel qu'il a été vu : avec la distribution, le texte et la mise en scène d'origine. Si pour des cas de force majeure un changement advenait, les troupes doivent en avvertir l'organisation du festival.

DEROULEMENT DU FESTIVAL

ARTICLE – 11

Le Festival aura lieu en plein air, Palais des Archevêques de Narbonne – Cour de la Madeleine,
du **Vendredi 23 juin au Dimanche 02 juillet**.

DISPOSITION GENERALE

ARTICLE – 12

Chaque troupe, ayant joué son spectacle, bénéficiera d'un défraiement (indemnisation forfaitaire pour les frais de transport) conformément au barème ci-annexé.

Le défraiement n'est attribué qu'une seule fois pour l'ensemble du Festival. Un défraiement spécifique est mis en place pour les troupes étrangères. Celles-ci recevront les modalités avec le dossier d'inscription.

ARTICLE – 13

Les organisateurs ne fourniront **aucun** décor **ni** accessoire. Chaque compagnie devra donc **prendre ses dispositions** en conséquence.

ARTICLE – 14

Pour des raisons météorologiques ou autres, indépendantes de notre volonté le spectacle pourrait être annulé. Cette décision appartiendra uniquement du Comité du Festival. Aucun repli ne peut être envisagé.

DEROULEMENT DES REUNIONS TECHNIQUES

ARTICLE – 15

Le Festival met à la disposition des troupes, les équipements précisés dans les pages suivantes.

ARTICLE – 16

Les techniciens ou régisseurs de chaque troupe doivent prendre possession du plateau dès la fin de la représentation précédente pour les réglages lumière.

ARTICLE – 17

La répartition du parc des projecteurs est alors effectuée par le même technicien du Festival. Le nombre de projecteurs et de circuits de jeu d'orgues est le même après la représentation, car la troupe du lendemain doit s'installer.

ARTICLE – 18

Le démontage des décors doit se faire le soir même après la représentation, car la troupe du lendemain doit s'installer.

CONDITION D'HEBERGEMENT ET D'ACCUEIL

ARTICLE – 19

Le Festival prend en charge l'hébergement du Centre International de Séjour/M. J. C. de Narbonne, des troupes participantes pour la nuit précédent le spectacle et celle du spectacle. Il assure également 2 petits déjeuners, les 2 repas le jour de la représentation.

CALENDRIER DU FESTIVAL

Date limite de dépôt de dossiers de candidatures : **15 janvier 2017**

Résultat de la commission de sélection : **05 mars 2017**

Festival : **du vendredi 23 juin au dimanche 02 juillet 2017.**

BAREME D'INDEMNISATION

Troupes Languedoc-Roussillon : **600 €uros**

Pour les autres troupes : **600 €uros + 0,30 €uro le km** (pour un véhicule aller-retour)

**DOSSIER DE CANDIDATURE AU XXXVème FESTIVAL NATIONAL DE THEATRE
AMATEUR DE NARBONNE**

FICHE I

(MERCİ DE REDİGER L'İNTEGRALİTE DU DOSSİER EN LETTRES **CAPİTALES**)

NOM DE LA TROUPE et du RESPONSABLE :

ADRESSE de la troupe :

e-mail.....

N° téléphone.....

Nom et téléphone technicien troupe :

N° Licence FNCTA de la troupe :

N° Autorisation SACD.....

TITRE DE LA PIECE :

AUTEUR :

Genre :

Durée :

Composition de la troupe pour la pièce proposée

Nom	Prénom	Age	Attribution (personnage, metteur en scène, technicien)

Les comédiens + 2 techniciens seront pris en charge pour l'hébergement

DATE CHOISIE POUR VOTRE PARTICIPATION AU FESTIVAL

(Vous devez **entourer** la date qui a votre préférence et **souligner** la ou les autres dates possibles)

V 23/06 – S 24/06 – D 25/06 – L 26/06 – Ma 27/06 – Me 28/06 – J 29/06 – V 30/06 – S 01/07 – D 02/07

RENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

FICHE II

1 – RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GENERAL

PRESENTATION DE LA TROUPE : (si vous possédez ces renseignements sur une plaquette ou un programme merci de l'envoyer au lieu de rédiger.)

Historique :

.....
.....
.....
.....
.....

Répertoire :

.....
.....
.....
.....

Dates, types de lieux et participations à des manifestations importantes ou d'autres festivals

.....
.....
.....
.....
.....

2 – RENSEIGNEMENTS SUR LA PRESTATION PROJETEE

Pièce ou Extrait de pièce choisi

Titre

Résumé de la pièce en 10 lignes (inutile si plaquette jointe)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENT

FICHE III

La troupe déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter l'ensemble des articles.

Nom de la troupe

Adresse

Signature du Responsable et téléphone

Les 3 fiches du dossier dûment complétées et les pièces à fournir sont à retourner au plus tard le **15 janvier 2017** délai de rigueur à :

Secrétariat du Festival National de Théâtre Amateur
Annick CAMBLOR
8 rue d'Alger
11100 NARBONNE

Tél. **04.68.65.32.53** – Mail : anicam1953@gmail.com

Dates et lieux des représentations prévues le plus tôt possible entre **novembre et février** (à fournir absolument) : **pensez à envoyer des invitations au président de votre Union Régionale !**

Le

A.....

Le.....

A.....

Le.....

A.....

Le.....

A.....

Le texte complet en 1 exemplaire doit être fourni à l'appui du dossier de candidature accompagné de 5 photographies différentes et de bonne qualité, 1 plaquette ou un programme. A noter que tout dossier incomplet ne sera pas retenu.

En cas de sélection prévoir des photographies mail haute définition